



**Communiqué de presse**

Jeudi 4 avril 2024

## **La Ville de Paris se félicite de la décision du Conseil d'Etat concernant le terrain du Club Lepic Abbesses Pétanque**

**Depuis 1971, le Club Lepic Abbesses Pétanque occupe sans droit ni titre un terrain appartenant à la Ville de Paris, situé dans le 18ème arrondissement de la capitale.**

**Le Conseil d'Etat vient de rendre ce jour une décision confirmant le caractère public de cet espace et enjoignant l'association occupante de libérer les lieux sous 15 jours et passé ce délai, sous astreinte de 500 euros par jour de retard.**

Un nouveau projet a été choisi pour ce lieu emblématique il y a quelques mois déjà par la Ville, au terme d'une procédure de mise en concurrence. Celui-ci a été adopté par le Conseil de Paris en juillet 2023.

Ce nouveau projet permettra de redonner à ce lieu montmartrois sa vocation d'espace vert accessible à toutes et tous, tout en y conservant des activités sportives et de loisirs. Cet espace sera ainsi rouvert aux Parisiennes et aux Parisiens, qui en ont été trop longtemps privés.

La Ville se félicite donc de la décision du Conseil d'Etat et s'engage à permettre rapidement la mise en valeur de ce lieu public, conformément au nouveau projet adopté.

**Contact presse** : Service de presse – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)